

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
RESTREINTE
T/PET.11/R.6
30 janvier 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION, NON SIGNEE, DE LA POLICE SOMALIE CONCERNANT LA
SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat: Cette communication a été transmise au
Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies
pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration
italienne.

Le 1er janvier 1956

Au Conseil consultatif des Nations Unies
pour la Somalie, Mogadiscio

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'adresser cette pétition aux Nations Unies pour leur
demander justice et un examen démocratique de nos difficultés.

C'a été une grande calamité pour nous quand en 1954, l'Administration
italienne a augmenté les traitements de tous les fonctionnaires, à l'exclusion de
ceux de la police somalie. Une autre calamité a été quand au cours d'une réunion
convoquée pour augmenter notre traitement, l'Administration a décidé de nous
accorder une augmentation de 20 somalos, avec effet du mois de janvier 1955, et
de 30 somalos par mois de service à l'avenir. Mais le Colonel Rima di Mayana a
fait observer à l'AFIS que le versement de cette augmentation à compter du mois
de janvier 1955 nuirait à l'équilibre budgétaire du Gouvernement et lui a demandé
de l'autoriser à s'occuper de cette affaire et à ne donner effet à cette augmen-
tation qu'à partir du mois d'octobre 1955 car, dit-il : "J'ai une méthode spéciale
pour réaliser la réduction de l'augmentation." Cette méthode consistait à forcer

la Police à nous obliger d'accepter un rappel de 20 somalos d'augmentation pour trois mois, et il l'a fait. C'est hier matin que l'Administration a fait passer une circulaire dans tous les postes et elle a commencé à payer ces trois mois d'augmentation. Comme nous étions au courant de la situation, nous leur avons demandé de considérer ce rappel de trois mois. Mais cela n'a pas plu aux officiers de la police; ils ont pris cela pour de la désobéissance; ils ont arrêté 100 hommes qui seront, fort probablement, renvoyés de la Police. Nous tenons à ce que les Nations Unies connaissent la discrimination faite entre les fonctionnaires de l'AFIS et qu'elle sache pourquoi certains fonctionnaires touchent le rappel complet, et d'autres, un rappel de trois mois seulement. C'est parce que le Colonel Rima di Mayana souhaite que la police fasse grève, et amener les carabiniers, et l'AFIS le souhaite également. L'autre jour, à l'occasion de la fête de la police, les Nations Unies ont pu entendre le discours prononcé par l'AFIS à la louange de la police et de la façon dont nous avons maintenu l'ordre et la paix dans le Territoire. Il est donc évident que nous avons collaboré avec l'AFIS et que nous avons fait preuve d'obéissance. Cette pétition est la première que nous adressions à l'ONU pour nous plaindre de l'Administration italienne, et nous désirons que l'ONU fasse une enquête sur cette affaire et qu'elle détermine qui est fautif, l'AFIS ou la police. Nous vous prions de nous communiquer le résultat de cette enquête en le publiant dans le Corriere de la Somalie, car nous ne pouvons pas envoyer des représentants, parce que nous avons peur qu'ils nous mettent en prison. En outre, nous voudrions que l'ONU voie comment l'Administration italienne est très satisfaite de notre travail, et en même temps nous traite au mépris des règlements locaux. L'ONU sera surprise d'apprendre que chacun de nous est obligé de remplir cette tâche difficile, tous les jours pendant douze heures, six heures de nuit et six heures de jour.

Nous serions extrêmement heureux si l'ONU examinait notre cas avec grande attention.

(Nous ne pouvons guère signer, de crainte)

Police somalie.